



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Éléves

Question écrite n° 48538

Texte de la question

M. Jean-Claude Lefort attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la réduction de moitié du budget d'Onilait, organisme dépendant du ministère de l'agriculture et chargé de gérer les subventions européennes et nationales pour la distribution dans les écoles des excédents de lait. Des informations sur ce sujet sont récemment parues dans la presse et émeuvent déjà beaucoup de membres de la communauté scolaire. En France, 7 à 8 millions d'enfants bénéficient quotidiennement de cette distribution, menacée aujourd'hui parce que la communauté européenne a décidé de réduire de moitié sa participation financière. Ainsi, de 362,5 millions de francs de dépenses pour la période 1992/1993, on passe à 174,5 millions de francs pour les années 1994/1995. La France s'est également illustrée en appliquant la même réduction de ses aides, ramenées de 20 à 10,5 millions de francs. Cette situation pousse donc bon nombre de municipalités à remettre en cause la distribution de lait aux enfants, parce qu'elles ne peuvent pas supporter un nouveau transfert de charges. C'est déjà le cas pour 10 % d'entre elles depuis un an. Lorsqu'on sait pourtant que dans les ZEP seulement 36 % des collégiens sont demi-pensionnaires contre 60 % ailleurs, et quand on constate que les enfants arrivent de plus en plus souvent le matin à l'école sans rien dans le ventre, l'aspect positif des distributions de lait ne peut être remis en cause. Pour ces raisons, il lui demande de lui indiquer, d'une part, ce que le gouvernement entend faire pour que la communauté européenne se réinvestisse au moins à son niveau de 1992/1993 dans le budget d'Onilait et, d'autre part, les engagements qu'il entend prendre devant les élus locaux pour maintenir - et reprendre la où cela a été arrêté - la distribution de lait dans les écoles.

Données clés

Auteur : [M. Lefort Jean-Claude](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48538

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 917